

AVEC LA GARANTIE DOMMAGE* MICHELIN X® WORKS™ VOUS MAÎTRISEZ COMPLÈTEMENT VOTRE BUDGET



**Garantie
Dommage**



**EN CAS DE DOMMAGE
ACCIDENTEL VOUS SEREZ
REMBOURSÉ DE LA VALEUR
RESTANTE DE VOTRE PNEU.**

SIMPLE ET GRATUIT!

- 1 /** Inscrivez-vous sur **MyAccount** via le site **Myaccount.michelin.eu/sites**
- 2 /** Connectez-vous à MyAccount et enregistrez vos pneus MICHELIN X® WORKS™ dans un délai d'un mois suivant la date de facturation*
- 3 /** En cas de dommage accidentel, déclenchez sur MyAccount la garantie dommage en 4 clics puis déposez le pneu concerné chez votre revendeur*
- 4 /** Vous recevez ensuite un mail vous indiquant l'acceptation de la garantie et le montant de votre remboursement*
- 5 /** Votre remboursement est disponible chez votre revendeur

* Voir conditions générales de l'offre.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE

Bénéficiaire

Tout client utilisateur* ayant acheté des pneus MICHELIN X® WORKS™ XZY ou XDY (315/80 R 22,5 et 13 R 22,5), MICHELIN X® WORKS™ HD Z ou D (315/80 R 22,5) ou MICHELIN XZY3 (385/65 R 22,5) chez un revendeur professionnel de pneumatiques ** ou dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf équipé de ces pneumatiques, à partir du 1^{er} Janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, en Belgique et au Luxembourg et ayant enregistré ces pneus selon la procédure décrite ci-dessous.

Pneus couverts par la Garantie Dommage

Tous les pneus MICHELIN X® WORKS™ XZY ou XDY (315/80 R 22,5 et 13 R 22,5), MICHELIN X® WORKS™ HD Z ou D (315/80 R 22,5) ou MICHELIN XZY3 (385/65 R 22,5), utilisés selon les préconisations contenues dans la documentation technique MICHELIN disponible en téléchargement dans l'onglet Conseils du site trucks.michelin.eu (conditions d'usage, pression, charge, vitesse..).

Eligibilité et limites de la Garantie Dommage

Les pneumatiques sont couverts par la garantie jusqu'à leur mi-usure, au point le plus haut, conformément aux hauteurs de gomme mentionnées dans les modalités de remboursement ci-dessous et doivent avoir un N° de DOT figurant sur le flanc du pneumatique supérieur ou égal à 0112.

Conditions d'application de l'offre

Procédure à suivre pour bénéficier de la Garantie Dommage

Le client utilisateur* doit enregistrer sur MyAccount ses pneumatiques dans un délai d'un mois suivant la date de facturation (via myaccount.camion.michelin.be ou myaccount.transport.michelin.lu) à défaut d'enregistrement selon les conditions précitées la garantie ne s'appliquera pas.

Modalités de prise en charge en cas de dommage

Définition d'un dommage accidentel

Tout dommage d'origine accidentel (choc, blessure), survenant sur le pneu enregistré, et le rendant impropre au roulage. Cela exclut un accident de la route et/ou un acte de vandalisme, incendie et catastrophes naturelles.

Procédure à suivre

Le client utilisateur* se connecte sur MyAccount et identifie le pneumatique concerné dans la liste des pneumatiques déjà enregistrés puis choisit le revendeur professionnel de pneumatiques ** à qui il confie le traitement du dommage jusqu'au remboursement.

Le client utilisateur* envoie le pneumatique concerné chez le revendeur **. L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique l'acceptation d'un transfert de propriété du pneumatique endommagé.

Modalités de remboursement

Après examen et validation du pneu endommagé par Michelin (sous réserve qu'il réponde aux conditions précitées et qu'il ne soit pas réparable), un avoir proportionnel au pourcentage de sculpture restante sur le pneu sera effectué par Michelin auprès du revendeur **. Le revendeur ** rétrocède cette somme au client utilisateur* sous forme d'avoir. Cet avoir est calculé sur la base d'un montant forfaitaire de remboursement par pneumatique défini selon la formule ci-dessous :

13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XZY:

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 460

13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XDY:

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 460

315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XZY

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XDY

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

385/65 R 22.5 MICHELIN XZY3

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 445

315/80R22.5 XWORKS HD Z

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

315/80R22.5 XWORKS HD D

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

Le client utilisateur* est informé de l'évolution du traitement de la garantie sur MyAccount.

Les opérations de service liées à l'acheminement, à la réparation ou au remplacement du pneu restent à la charge du client utilisateur*.

POUR EN SAVOIR PLUS :



SUR INTERNET

camion.michelin.be
transport.michelin.lu



PAR E-MAIL

truckbenelux@nl.michelin.com

ENREGISTREZ VOS PNEUS :



EN CRÉANT VOTRE COMPTE
PERSONNALISÉ MYACCOUNT VIA
Myaccount.michelin.eu/sites

* Le client utilisateur est une entreprise qui exerce son activité de transport à l'aide d'une flotte de véhicules Poids Lourd lui appartenant et dont il assume la charge de l'entretien et de la gestion.

** Revendeur professionnel de pneumatiques ayant un compte direct Michelin.



GARANTIE ZERO RISK MICHELIN X[®] MULTI[™]



Garantie ZERO RISK

ROULEZ L'ESPRIT TRANQUILLE



SIMPLE & GRATUIT !

**EN CAS DE DOMMAGE ACCIDENTEL,
MICHELIN VOUS REMBOURSE * !**



(*) Offre de remboursement à tout client utilisateur ayant acheté des pneus MICHELIN X[®] MULTI[™] T en 385/55 R 22.5 & 385/65 R 22.5 & MICHELIN X[®] MULTIWAY[™] HD XZE en 385/65 R 22.5 chez un revendeur professionnel de pneumatiques ou dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf équipé de ces pneumatiques, à partir du 01/10/2015 et jusqu'au 31/12/2016 en Belgique et au Luxembourg et ayant enregistré ces pneus sur trucks.michelin.eu dans un délai d'un mois suivant la facturation. Les pneumatiques MICHELIN X[®] MULTI[™] T en 385/55 R 22.5 & 385/65 R 22.5 & MICHELIN X[®] MULTIWAY[™] HD XZE en 385/65 R 22.5 sont couverts par la Garantie ZERO RISK jusqu'à leur mi-usure, au point le plus haut, conformément aux hauteurs de gomme mentionnées dans les modalités de remboursement disponibles sur trucks.michelin.eu et doivent avoir un N° de DOT figurant sur le flanc du pneumatique supérieur ou égal à 0111.

Retrouvez les modalités complètes sur trucks.michelin.eu



Garantie ZERO RISK

ROULEZ L'ESPRIT TRANQUILLE



Bien que soucieux de notre matériel, la polyvalence de nos transports ne nous met pas à l'abri des aléas de la route. Ainsi, nous avons récemment endommagé accidentellement un de nos pneumatiques 385/65 R 22.5 X[®] Multi[™] T lors d'une livraison. La garantie ZERO RISK mise en place par MICHELIN nous permet d'être remboursés de la gomme restante à user. Nous avons enregistré nos pneumatiques sur le site trucks.michelin.eu et nous avons été remboursés rapidement via notre négociant spécialiste.

C'est simple et gratuit, nous roulons en toute tranquillité.

Richard Bodet
TRANSPORTS BODET
79330 Saint-Varent

En cas de dommage accidentel sur vos pneus MICHELIN

X[®] MULTI[™] T 385/55 R 22.5 & 385/65 R 22.5,
X[®] MULTIWAY[™] HD XZE 385/65 R 22.5

Michelin vous rembourse* !

SIMPLE & GRATUIT !

- 1 Connectez-vous à trucks.michelin.eu
- 2 Enregistrez vos pneus*
- 3 Roulez en toute Tranquillité !

POUR EN SAVOIR PLUS :

 **SUR INTERNET**
trucks.michelin.eu

 **MYACCOUNT**
accéder à votre compte personnalisé

CONTACTEZ-NOUS :

 **PAR EMAIL**
truckbenelux@nl.michelin.com

PARTAGEZ VOS EXPÉRIENCES :

 **CONSULTEZ LES TÉMOIGNAGES SUR**
www.youtube.com/michelintrucktyres

 **SUR LINKEDIN**
www.linkedin.com/company/michelin-trucks-&-buses-tyres-europe

 **SUR INSTAGRAM**
@michelintruck

